

<https://vernon.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article303>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Circonscription de Vernon

Le livret laïcité

- AMBITION - MOBILISATION POUR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE -

La Nation confie à l'École
la mission de faire partager
aux élèves les valeurs
de la République.



Date de mise en ligne : lundi 19 octobre 2015

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

Outil d'aide aux directeurs d'école dans le cadre de l'enseignement moral et civique, le livret laïcité exprime le souhait de faire vivre, tout au long de l'année, une pédagogie de la laïcité auprès des équipes éducatives, des parents et des élèves.

Le livret laïcité est construit en cinq parties :

Comment s'appropriier et présenter la Charte de la laïcité, à l'égard des parents bien entendu, mais aussi des équipes éducatives. Comment en parler avec les équipes et comment en parler avec les parents lors des réunions de rentrée et dans le cours des échanges, afin de lever les malentendus et les incompréhensions.

La laïcité dans l'école ou l'établissement : la pédagogie d'une laïcité déclinée au-delà du 9 décembre, tout au long de l'année. Le Livret décline toutes les possibilités d'inscrire une véritable pédagogie de la laïcité, tout au long de l'année, à l'école primaire comme dans le second degré : manifestations artistiques, en lien avec l'EMC, productions, d'écrits, exposés, initiatives variées...

La question du dialogue avec les élèves et les parents. C'est l'occasion d'une sorte de pédagogie du dialogue, destinée à faire comprendre voire faire adhérer l'ensemble des usagers de l'école à la dimension ouverte et émancipatrice de la laïcité. Un encart d'une spécialiste de l'enfance et de l'adolescence vient rappeler les logiques du dialogue avec des élèves scolarisés.

La question de la laïcité dans les enseignements est abordée. Parce que les chefs d'établissements et les IEN sont pilotes pédagogiques, avec les IA-IPR. Ils sont responsables de l'application des programmes nationaux d'enseignement et garants du droit et de l'application de la loi. Les directeurs d'école sont des relais essentiels de cette responsabilité. À ce titre, ils sont les garants de la laïcité des enseignements.

Des repères juridiques sur lesquels s'appuyer en cas de difficultés, parmi les plus courantes. Ici, il ne s'agit pas de recettes miracles. Mais plutôt de l'ensemble des situations les plus fréquemment rencontrées et sur lesquelles un avis juridique a été porté et sur lequel les chefs d'établissement peuvent s'adosser.